

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAUJON

Objet de l'enquête publique

Par arrêté municipal n° 2023/10/05 en date du 6 octobre 2023, le Maire de la Commune Saujon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera du lundi 30 octobre 2023 8h30 au jeudi 30 novembre 2023 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme sont de :

- Se doter d'un document de planification constituant en véritable projet de territoire pour la commune, en intégrant les exigences fixées par les lois du 12 juillet 2010, du 24 mars 2014 et du 13 octobre 2014 ;
- Mettre en œuvre une démarche de développement touristique et une qualification tourisme ;
- Favoriser les aménagements pour maintenir un développement économique équilibré ;
- Valoriser les espaces naturels ;
- Intégrer les nouveaux projets de développement économique (zones d'activités) ;
- Coordonner la révision du PLU avec l'élaboration d'un règlement local de publicité ;
- Prendre en compte les risques liés à l'inondation et à la submersion dans les réflexions liées au PLU ;

<u>Nom du commissaire enquêteur</u>	<u>Identité de la personne responsable du projet</u>
Monsieur Guy HUMBERT , commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Poitiers Monsieur Alain MORISSET , commissaire enquêteur suppléant, désigné par le Tribunal Administratif de Poitiers	Des informations pourront être demandées en Mairie de Saujon auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire de la commune
<u>Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur</u>	
L'enquête publique est organisée pour une durée de : 32 jours Du lundi 30 octobre 2023 à partir de 8h30 au jeudi 30 novembre 2023 jusqu'à 17h00	Monsieur HUMBERT, commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Saujon, 1 place Gaston Balande 17600 SAUJON les : <ul style="list-style-type: none">- Lundi 30 octobre 2023 de 8h30 à 12h00- Vendredi 3 novembre 2023 de 13h30 à 16h00- Mardi 7 novembre 2023 de 13h30 à 17h00- Jeudi 9 novembre de 8h30 à 12h00- Mercredi 15 novembre 2023 de 8h30 à 12h00- Vendredi 17 novembre 2023 de 8h30 à 12h00- Lundi 20 novembre 2023 de 13h30 à 17h00- Mercredi 23 novembre 2023 de 13h30 à 17h00- Jeudi 30 novembre 2023 de 13h30 à 17h00

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme de Saujon ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saujon.

Il sera consultable pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du Lundi 30 octobre 2023, à partir de 8h30, au Jeudi 30 novembre 2023 inclus jusqu'à 17h00.

Le dossier de l'élaboration du PLU de Saujon sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.saujon.fr>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie de SAUJON, disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
Horaire : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4926>
- Auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures des permanences
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4926@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale, courrier adressé à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saujon 1 Place Gaston Balande - BP108 - 17600 SAUJON

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime et à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de SAINTES.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné à la mairie de Saujon (1 place Gaston Balande – 17600 Saujon), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4926> ou <https://www.saujon.fr/>

Le Maire
Pascal FERCHAUD